

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

La prestation « Location de matériel » est fournie par Vel'eau loc. Les conditions de location font partie intégrante du contrat de location. Par sa signature, le preneur confirme avoir lu et intégralement accepté les conditions de location.

1. Prise en charge du matériel

Le preneur prend en charge le matériel en bon état de fonctionnement. Il est tenu de formuler toute réclamation au loueur au moment de la prise en charge du matériel.

La notice d'utilisation est disponible sur demande

2. Restitution du matériel

Le preneur est tenu de restituer le matériel au loueur au terme de la durée de location définie dans le contrat de location et pendant les heures d'ouverture. Le matériel ainsi que tous les accessoires mis à disposition par le loueur (casques, etc.) doivent être restitués au loueur dans un état irréprochable (**Si ce n'est pas le cas un montant de 5,00 € vous sera facturé pour le nettoyage**). Si le preneur a perdu ou endommagé le matériel ou les accessoires, ceux-ci lui seront facturés aux tarifs atelier CYCLE ONE Pernes les Fontaines.

3. Prolongation de la durée de location

Une prolongation du contrat de location est uniquement possible avec l'assentiment du loueur avant la fin du contrat de location en cours. Le loueur peut refuser cette prolongation sans indication de raison.

4. Age minimal du preneur

Le preneur doit être majeur.

5. Prestations et prix

Les prix valables sont ceux publiés chez le loueur et dans ses prospectus.

6. Assurance

L'assurance est à la charge du preneur. Par sa signature du contrat de location, le preneur confirme avoir couvert de façon adéquate les risques liés à l'utilisation du matériel. Le matériel n'est pas assuré contre le vol et la casse.

7. Casques

Un casque homologué est mis à disposition gratuitement.

La notice d'utilisation est disponible sur demande

8. Responsabilité du locataire

Le locataire s'engage à utiliser le matériel loué avec prudence, sans danger pour les tiers et conformément aux consignes de sécurité ci-jointes. Le locataire est responsable des dommages corporels et matériels causés par l'utilisation du matériel loué (art. 1240 et 1241 du code civil). L'utilisation en compétition ou pour une conduite semblable à une compétition est interdite. En cas de dommages dus à un accident, une perte, un vol ou une mauvaise manipulation du matériel, le locataire est responsable des frais de réparation. Nous vous informons que les remboursements de réparation hors de nos ateliers ne seront pas pris en charge par notre société. En cas de dommage total, de perte ou de vol, le locataire est responsable de la valeur totale à neuf du vélo et du matériel au tarif en vigueur.

9. Caution

Le loueur demande une empreinte de carte bancaire, une pièce d'identité contre la perte, le vol ou l'endommagement du matériel.

10. Annulation :

En cas d'annulation de votre part, des frais d'annulation ainsi que les frais de paiements en ligne seront conservés par Vel'eau loc:

Pour toute annulation plus de 15 jours avant le début de la réservation, un remboursement de 100 %.

Pour toute annulation entre 96 heures et 15 jours avant le début de la réservation, un remboursement de 50%.

Pour toute annulation moins de 96 heures avant le début de la réservation, un remboursement de 0%.

11. Droit applicable

Ce contrat est soumis à la législation Française.

12. Garantie casse et vol TULIP

Si la garantie casse/vol a été souscrite, vous êtes protégé contre la casse, qu'elle soit partielle ou totale, le vol par agression, par effraction ou lorsque le vélo est attaché à un point fixe. Une franchise de 10% de la facture de réparation avec un minimum de 10 € restera à votre charge en cas de casse et une franchise de 10% de la valeur du cycle restera à votre charge en cas de casse irréparable ou de vol. Pour plus de détails, merci de vous référer aux détails des garanties sur notre site internet veleauloc.com ou en magasin.